Emploi: assistance financière aux petites et moyennes entreprises innovantes PME. Rapport 1999

2000/2245(COS) - 16/01/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Philip Rodway BUSHILL MATTHEWS (PPE/DE, UK), le Parlement européen souligne l'importance d'encourager la promotion des PME et d'améliorer le climat relatif à l'investissement, l'innovation et l'entreprenariat dans l'ensemble de l'Union européenne et des pays candidats. Il note que l'Europe reste loin derrière les Etats Unis en ce qui concerne la mobilisation de capitaux à risques (7 milliards d'euros contre 12 milliards en 1998). Le système financier européen ne prévoit pas un accès au capital suffisant et la culture du risque est encore trop absente des pratiques des banques. Les membres du Parlement européen accueillent le lancement de l'initiative comme un point positif vers l'accroissement et l'amélioration des perspectives d'emploi dans l'ensemble de l'Union mais il déplore le temps nécessité par la rédaction du premier rapport annuel. Ils estiment que le délai destiné à la préparation de ce rapport devrait être raccourci dans l'avenir. La Commission et la BEI ont appelé à mettre en oeuvre une procédure de gestion pour tous les instruments de l'initiative de manière à fournir des données réalistes sur les effets de la création d'emploi : typologie des nouveaux employés, qualité et durée des emplois offerts, investissement par tête nécessité par la création des nouveaux emplois. Les futurs rapports devraient inclure des propositions provenant aussi bien des usagers que des non usagers des fonds. Les Etats membres dont les entreprises n'ont pas encore fait profiter des trois programmes devraient encourager les institutions financières et les PME à en faire usage. Le Parlement européen demande confirmation que les fonds seront disponibles non seulement pour les PME impliquées dans les hautes technologies et les industries fondées sur le savoir mais aussi pour les petites entreprises artisanales, commerciales, touristiques et pour les autres services.